97 300

logements autorisés en Ile-de-France entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, en hausse de 19 % sur un an.

76 400

logements commencés en Ile-de-France entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, en hausse de 15,9 % sur un an.

1,6 million

de m² de bureaux en chantier dans la métropole du Grand Paris.

Source : Deloitte.

Ile-de-France

ESSONNE • HAUTS-DE-SEINE • PARIS • SEINE-ET-MARNE • SEINE-SAINT-DENIS • VAL-DE-MARNE • VAL-D'OISE • YVELINES
Responsable régionale : **Nathalie Moutarde** • Antony Parc 2, 10 place du Général-de-Gaulle, BP 20156, 92186 Antony Cedex
Tél. : 01.79.06.72.21 • **nathalie.moutarde@lemoniteur.fr** • @nmoutarde

Romainville

Un centre de traitement des déchets ménagers à l'étude

La concertation préalable sur le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville-Bobigny (Seine-Saint-Denis) a débuté le 5 juillet pour se terminer le 7 novembre (date prévisionnelle). « Compte tenu de l'opposition à ce projet, cette concertation vise à remettre à plat le dossier, à instituer un cadre de dialogue sérieux pour bâtir le projet avec les habitants et les communes », explique Martial Lorenzo, directeur général des services du Syctom, agence métropolitaine des déchets ménagers. Actuellement, le centre de Romainville joue un triple rôle : centre de transfert d'ordures ménagères (capacité de 400 000 t/an), centre de tri des collectes sélectives (capacité de 45 000 t/an) et déchetterie (6 900 t/an). Trois solutions sont examinées lors de cette consultation.

La première, « obligatoire », selon Martial Lorenzo : reconstruire le centre de transfert d'ordures ménagères, le centre de tri des collectes sélectives et aménager un accueil pour les biodéchets. Les déchets ne seront toujours pas traités sur place. Quelque 300 000 tonnes seront collectées sur le bassin versant, sortiront conditionnées en conteneurs et transportées par péniches, grâce au canal de l'Ourcq, vers les autres sites du Syctom pour y être traitées. « Cette solution permet de diminuer la circulation des poids lourds mais ne s'inscrit pas dans la solidarité territoriale », précise Martial Lorenzo. Coût : de 250 à 270 M€.

Séchage des ordures. Sans aller jusqu'au traitement des ordures ménagères, une deuxième solution propose d'en réduire le volume par un procédé de séchage qui permet de les conditionner en balles (avec un bon pouvoir calorifique). Autorisant des perspectives souples de stockage, cette solution, qui s'appuie sur le transport fluvial, joue sur les disponibilités des installations de valorisation énergétique du Syctom. Son avantage : elle permet de réduire de 50 % le flux d'ordures ménagères mis en décharge. Coût : de 260 à 290 M€.

« La troisième solution suscite la plus forte opposition locale », admet Martial Lorenzo. Il s'agit de traiter les déchets sur place en installant une chaudière CSR (combustible solide de récupération). Celle-ci alimenterait une chaufferie couvrant partiellement les besoins énergétiques du territoire (12 000 équivalents l ments par an) et serait couplée à une installation géothermi Cette solution prendrait en compte la solidarité des territo (Romainville se chargerait d'une partie du fardeau de l'inc ration des déchets). Avantage : une perspective de réductio 100 % des mises en décharge. Coût : de 300 à 350 M€.

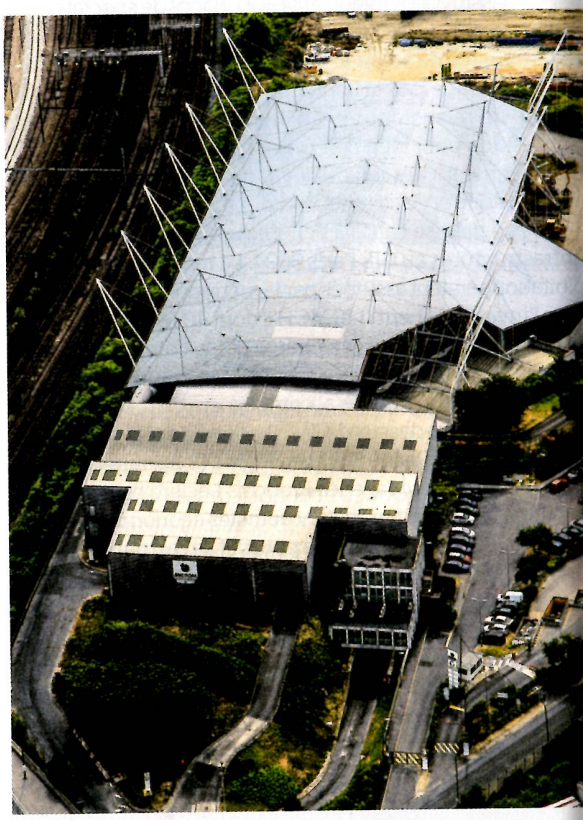

La reconstruction du centre de Romaiville devrait se dérouler de 2021 à 2023.

Mise en service en 2023. Après la consultation des e prises et l'attribution des marchés (2018-2019), la phase des cédures administratives (2020-2021), la reconstruction du ce de Romainville-Bobigny devrait se dérouler de 2021 à 2023, mise en exploitation intervenir en 2023. ● **Hervé Guénot**